ANNEXE – Cahier des charges diffusions médias (TV, WebTV)

Préambule

La FFHandball est une association de loi 1901, délégataire d'une mission de service public, qui a pour objet l'organisation, la promotion et le développement du handball et de ses disciplines connexes.

La FFHandball a créé, en son sein, la Ligue Féminine de Handball (LFH) à laquelle elle a confié la gestion et la promotion de la première division féminine.
Depuis la saison 2019-20, le championnat de France organisé par la LFH prend l'appellation « **Ligue Butagaz Energie** » suite à l'arrivée d'un partenaire titre dédié.

La LFH organise donc le championnat Ligue Butagaz Energie dont la FFHandball détient les droits exclusifs d'exploitation, comprenant notamment les droits de retransmission, de promotion et de publicité, conformément aux dispositions de l'article L. 333-1 du code du sport, et comprenant notamment la saison régulière (26 journées en matchs aller et retour).

Les clubs admis en LFH accordent une importance majeure à la présence des télévisions et doivent mettre en œuvre tous les moyens et équipements nécessaires pour faciliter la captation et la transmission des images des rencontres officielles.
Le présent cahier des charges a pour but de valoriser le produit LFH et d'accroître l'attractivité de ses compétitions, en déterminant les moyens minimums à mettre en œuvre par la LFH, les clubs et les opérateurs médias afin d'améliorer à court et moyen terme la qualité des retransmissions médias, tout en permettant l'exposition la plus large possible des compétitions.

Le présent Cahier des charges stipule toutes les conditions à respecter impérativement par les clubs de D1F pour bénéficier d'un dispositif de diffusion média des rencontres de handball organisées par la FFHandball et la LFH.

Principes

Les droits de retransmission et de diffusion (direct ou différé, intégralité ou par extraits) des rencontres de handball organisées par la FFHandball et la LFH, quels que soient les modes ou procédés analogiques, numériques de transmission ou digitale, les supports, les formats, les conditions d'accès (libre ou payant), appartiennent exclusivement à la FFHandball et ne peuvent dès lors être cédés que par la Fédération.
Les clubs ne sont pas autorisés à traiter et à concéder directement à des opérateurs médias les droits dont la FFHandball est titulaire, à savoir la retransmission et la diffusion des rencontres des compétitions dont elle est organisatrice.

Pour la saison 2022-23 :
- le diffuseur officiel du championnat Ligue Butagaz Energie est la chaine HandballTV. HandballTV dispose des droits de captation, de production et de diffusion des rencontres du championnat.
- Sport en France, chaine du mouvement sportif opérée par Media365 reste également le diffuseur officiel de la Ligue Butagaz Energie et donc dispose des droits de diffusion des rencontres du championnat.

Tout club identifié par la LFH pour accueillir une retransmission TV sur la chaine HandballTV ou Sport en France devra obligatoirement respecter les exigences cumulatives du point 2 du cahier des charges défini ci-après.

Par ailleurs, tout opérateur média diffusé en linéaire intéressé par une retransmission peut solliciter l'autorisation de la FFHandball et la LFH pour pouvoir retransmettre une affiche du championnat, sous réserve de se conformer au point 1 du cahier des charges défini ci-après et définissant les conditions de diffusion TV de toute rencontre officielle du championnat Ligue Butagaz Energie, et précisant les obligations à charge de l'opérateur média.

Le présent cahier des charges est partie intégrante du Règlement marketing et communication de la D1F, dont il constitue une annexe. Il est proposé par le Comité de direction de la LFH et approuvé par l'Assemblée générale de la LFH.
S'agissant spécifiquement des obligations liées aux retransmissions sur HandballTV et Sport en France, les clubs de LFH s'engagent expressément à respecter strictement les exigences fixées par le présent cahier des charges.

1. OBLIGATIONS MINIMALES MISES A LA CHARGE DE TOUT OPERATEUR MEDIA

a. A1 MOYENS TECHNIQUES MINIMUM

- Présence d'au minimum 2 caméras, dont au moins une portable.
- Utilisation de caméras broadcast (longues et courtes focales).
    - Utilisation d'un dispositif de son d'ambiance et présence d'une perche-son pour accompagner la caméra portable ;
    - Moyens techniques permettant les ralentis ;
    - Au minimum un commentateur (conseillé 2).

b. PRODUCTION

L'opérateur souhaitant capter et retransmettre une rencontre officielle de D1F devra prendre en charge l'intégralité des frais inhérents, en ce compris les frais de production. A ce titre, il pourra, sur demande de la LFH, et, à ses propres frais, produire le signal international du match (avec le son d'ambiance et sans commentaires) et s'engage à le mettre gracieusement à disposition de la LFH sur le site de compétition ou sur satellite. Le flux de la rencontre sera partagé et diffusé en direct sur l'OTT de la FFHandball (en exclusivité sur le support digital excluant de toute autre plateforme de diffusion).
Par exception à ce qui précède, une rencontre officielle de la D1F pourra faire l'objet d'une codiffusion par une chaine locale (TV linéaire) sous réserve d'une demande d'autorisation validée préalablement par la LFH.

La FFHandball conservera la qualité de producteur des rencontres diffusées au sens des articles L. 132-24 et L. 215-1 du code de la propriété intellectuelle.

<u>En matière d'habillage de la retransmission pour une diffusion TV</u>

- Utiliser l'habillage TV obligatoire mis à disposition par la LFH pour garantir l'homogénéité de toute retransmission d'un match de championnat Ligue Butagaz Energie.
- Garantir l'incrustation en continu du score et du décompte du temps de jeu via un interfaçage avec le chronomètre officiel de la salle (utilisation d'un synthétiseur d'écriture).
- Présentation de la composition des équipes et des arbitres.
- Affichage des logos des 2 clubs en début de match, mi-temps et fin de match, du logo de laLigue Butagaz Energie et du logo HandballTV. Présence d'un système de prise de statistiques en temps réel.
- Affichage recommandé du nom des buteuses et des joueuses exclues.

<u>En matière de promotion de l'événement</u>

- Définition des dates et horaires de retransmission avec une visibilité d'au moins 15 jours, en lien avec la LFH.
- Dispositif de bandes-annonces pour promouvoir la retransmission.

<u>En matière d'espace promotionnel</u>

- Mise à disposition gracieuse pour la LFH d'un espace de parrainage (billboard) sur son antenne : 4 x 5 secondes (en ouverture de match, fermeture 1ère mi-temps, début 2ème mi-temps, clôture du match).

<u>Définition d'un format avant/mi-temps/après-match commun</u>

- La diffusion du match devra débuter à H-10 avant le coup d'envoi et se terminer à maximum H+10.
- L'avant-match devra couvrir le protocole d'entrée des deux équipes.

- L'après-match devra être agrémenté d'interviews d'actrices et acteurs du jeu devant le panneau ITV officiel fourni par la LFH et avec un micro dont la bonnette/carré sera fourni par la LFH.
- La mi-temps est réservée à l'éditorialisation du club ou de la chaine locale (reportages, publicités, interviews, etc.). Néanmoins la LFH se garde le droit d'imposer un reportage/clip promo ne dépassant pas 1/3 de la mi-temps.
- L'ensemble des reportages clubs diffusés pendant la mi-temps des matchs devra avoir fait l'objet d'un envoi à la LFH et d'une validation de la LFH avant diffusion.

c. DROITS PARTAGES AVEC LA LFH

- Fournir à la LFH, dans les 24 heures suivant la diffusion, un support numérique ou analogique exploitable pour la postproduction.
- Sur demande uniquement, la LFH s'engage à communiquer dans les 7 jours après la rencontre diffusée les données d'audience les plus détaillées possibles pour chacune des diffusions.

2. ENGAGEMENTS DES CLUBS

- Utilisation d'un revêtement de sol à tracé unique Handball
- Utiliser un dispositif de panneautique LED. Les lignes réservées à la LFH et à ses partenaires (au minimum 3 lignes d'une durée de 15 secondes) seront fournies par la LFH.
- Accueillir les réalisateurs, techniciens et journalistes de l'opérateur dans les meilleures conditions le jour du match et/ou la veille et faciliter leur installation, notamment en leur réservant les emplacements caméras nécessaires et en favorisant les installations techniques du matériel (électrique, régie, parking).
- Garantir un libre accès des techniciens et journalistes, au terrain et zones d'accès à l'aire de jeu.
- Garantir également leur libre-circulation pendant la diffusion. Des laissez-passer/accréditations devront être mis à disposition de l'équipe de production et des commentateurs.
- Faciliter les demandes d'interview formulées par l'opérateur et collaborer à leur bonne réalisation,et garantir la présence du mur d'interview LFH.
- Permettre à l'opérateur l'accès d'une caméra portable dans les vestiaires de chacune des équipes pour l'enregistrement d'images.
- Réserver un emplacement non accessible au public pour le poste commentateur (1 ou 2 personnes), à proximité du terrain ou, en tout état de cause, avec vue dégagée sur l'aire de jeu.
- Assurer la mise en place de rideaux ou autres matériaux filtrant la lumière du jour le cas échéant, afin d'éviter les effets de contre-jour éventuels.
- Veiller à ce que rien ni personne n'obstrue la visibilité de la panneautique autour du terrain ni ne gêne la captation de la rencontre. Tout élément obstruant tout ou partie de l'angle de captation du dispositif devra être déplacé ou à défaut démonté sans préavis.
- Les diffusions des rencontres télévisées en direct nécessitent une attention encore plus grande. Ainsi le club organisateur mettra tout en œuvre pour respecter les recommandations :
    - prévenir la production de la présence de personnalités, de leur placement en tribune,
    - respecter une présentation des équipes dynamique, contenue dans le temps imparti et conforme au protocole d'avant match fixé par la LFH,
    - faire débuter la rencontre à l'heure H,
    - entretenir une ambiance – participation du public, dans le respect des deux équipes,
    - respecter l'impératif du placement des photographes aux emplacements prévus,
    - respecter le protocole de clôture de match.

3. ENGAGEMENTS DE LA LFH

- Dispositif de promotion et d'annonce de la retransmission, autour d'une communication interne (ligues, comités, clubs) et externe (communiqué de presse + bandeaux cliquables).
- Reprise sur le site de la LFH et les réseaux sociaux des bandes-annonces de l'opérateur.
- Promotion des rencontres sur HandballTV et Sport en France.